

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	10 + 4	14
Total des voix : 17		

Date de convocation
13/10/2023

Délibération
n°23_10_B8_09

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Antoine FAURE** (Aups)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

1 représentant des départements : (2 voix) : **Claude BONDIL**

Ont donné pouvoir (1 voix chacun) : **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Paul CORBIER** ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Jacques ESPITALIER** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI**

A donné pouvoir (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à **Bernard CLAP**

Poste chargée de projet risque inondation – Animation du PAPI Verdon - Année 2024

Le démarrage de la démarche PAPI a été validée en formation GEMAPI du comité syndical en date du 10 mai 2021 et en bureau du syndicat mixte le 20 mai 2021.

Une première demande de subvention Etat a été demandée en mars 2022 pour financer le poste pour l'animation du PAPI (par la chargée de projet risque inondation). Cette demande de subvention est renouvelée en 2024.

Les objectifs du poste sont les suivants :

Elaboration et mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalables au PAPI :

- Suivi de l'instruction du dossier de Programme d'Etudes Préalables ;
- Demandes de subventions, mise en œuvre et suivi des études/actions du Programme d'Etude Préalables en concertation avec les acteurs concernés.

Reconnaissance et gestion des systèmes d'endiguement (d'amont en aval) :

- Colmars – digue de la Lance : Suivi de l'instruction du dossier de demande de reconnaissance en système d'endiguement, gestion courante du système d'endiguement, suivi de l'étude RTM pour l'AVP de confortement ;
- Beauvezzer- digue des Relarguiers : Suivi de l'instruction du dossier de demande de reconnaissance en système d'endiguement, gestion courante du système d'endiguement ;
- Castellane – digue de la Barricade : Suivi de la mise à jour de l'étude de dangers, montage du dossier de demande de reconnaissance en système d'endiguement, gestion courante du système d'endiguement, suivi de l'étude SCP pour l'AVP de confortement ;
- Gréoux-les-Bains : Suivi de l'étude de dangers de la digue de Gréoux ;
- Vinon-sur-Verdon : Suivi de la mise en place de Servitude d'Utilité Publique pour la maîtrise foncière des digues, gestion courante du système d'endiguement, lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour le confortement des digues en aval du pont.

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Coût total TTC : 48 822 €

Subvention Etat demandée (50 %) : 24 411 €

Subvention Fonds Vert (20%) : 9 764 €

Autofinancement : 14 647 €

La subvention Fonds vert est inscrite sous réserve de renouvellement du dispositif en 2024 (Axe 2 : Renforcement des aides apportées par les PAPI). Si ce n'est pas le cas, le montant prévu bascule en autofinancement.

Cette opération sera inscrite sur le budget annexe GEMAPI.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/11/2023

Application agréée E-legalite.com

... / ...

75_PL-004-250401072-20231026-DEL23_10_B8

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toute pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

*Le
et publication le*

Pour extrait conforme

*Le Président
Bernard CLAP*



DEL23_10_B8_09